

Accord de Paris :

Adopté en 2015 à Paris lors de la 21^e Conférence des Parties (COP), il entre en vigueur en novembre 2016. Son objectif principal est de *“Maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels”*. En outre, l'accord vise à renforcer la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique.

Adaptation :

Définie par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) comme les ajustements des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques réels ou prévus, ou à leurs effets, afin d'atténuer leurs effets néfastes ou d'exploiter leurs opportunités bénéfiques. Les stratégies et des mesures disponibles et appropriées pour aborder l'adaptation comprennent un large éventail d'actions qui peuvent être classées comme structurelles, institutionnelles, écologiques ou comportementales.

Agro-biodiversité :

C'est la variété et la variabilité de la faune, de la flore et des micro-organismes utilisés directement ou indirectement pour l'alimentation, l'agriculture (y compris l'élevage, la sylviculture, la pêche). Elle englobe aussi la diversité des ressources génétiques associées, ainsi que les espèces qui soutiennent la production (comme les auxiliaires par exemple). L'Agro-biodiversité fait elle-même partie des écosystèmes, qui évoluent dans leur composition et leur productivité en fonction de facteurs internes (dynamiques de populations) et externes (pressions anthropiques, changements environnementaux...).

Agroécologie :

Plusieurs approches peuvent être rattachées à ce concept. Si toutes partagent le projet de réconcilier écologie et production agricole, les pratiques varient, notamment en fonction du degré de concessions faites au modèle d'intensification conventionnel. Au-delà de leur diversité, elles ont en commun un refus de l'agriculture conventionnelle et un mouvement vers un modèle qui tend à utiliser intensivement les capacités spécifiques des écosystèmes. L'agroécologie représente à la fois une science, des pratiques agricoles et un mouvement social.

Agroforesterie :

Systèmes d'utilisation des terres et de gestion des ressources naturelles dynamiques, basés sur l'écologie, qui par l'intégration d'arbres et de plantes ligneuses pérennes (arbustes, palmiers, bambous...) dans les exploitations agricoles et dans le paysage, diversifient et maintiennent la production en vue d'accroître les avantages sociaux, économiques et environnementaux pour les utilisateurs des terres.

Anthropocène :

Le terme, qui signifie “l'Ère de l'humain”, a été popularisé à la fin du XX^e siècle par le météorologue et chimiste Paul Josef Crutzen, prix Nobel de chimie en 1995 et Eugène Stoermer, biologiste. Il propose une définition de l'ère actuelle comme une nouvelle époque géologique, qui aurait débuté selon eux avec la révolution industrielle. L'anthropocène se caractérise par l'avènement des humains (et de leurs activités) comme principal facteur de changement sur la planète.

Atténuation :

Ensemble des interventions humaines ayant pour objectif de limiter ou de réduire les émissions et la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère liées aux activités humaines ou d'améliorer les capacités de séquestration de gaz à effet de serre.

Changements climatiques :

Variations des températures et des conditions météorologiques sur le long terme. Elles peuvent être un phénomène naturel, mais depuis le début du XIX^e siècle, elles résultent principalement de l'activité humaine, notamment de l'utilisation des combustibles fossiles qui produisent des gaz à effet de serre.

Contributions déterminées au niveau national (CDN) :

Elles incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. Elles sont soumises tous les cinq ans au secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris. Ces plans nationaux sont non-contraignants.

Cosmogonie :

Il s'agit littéralement de la “naissance du monde”, c'est-à-dire de l'ensemble des récits mythiques cherchant à expliquer l'origine du monde, dont découlent la plupart des croyances qui régissent les sociétés. Ces mythes se succèdent à travers les époques et reflètent en partie la culture spécifique des sociétés : chacune élabore sa compréhension de l'univers en fonction de ses questionnements propres et de ses particularités.

Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) :

La CCNUCC est adoptée lors du Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro. Entrée en vigueur en mars 1994, son objectif ultime est “la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse avec le système climatique”. Les dispositions de la Convention sont poursuivies et mises en œuvre par deux traités : le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris.

Écologie :

En tant que science, elle étudie les interactions des êtres vivants avec leur milieu, l'ensemble formant un écosystème. L'écologie politique est quant à elle un ensemble de courants appelant à une prise en compte des enjeux écologiques dans l'action politique, dans l'organisation sociale et à des actions systémiques. C'est également un champ disciplinaire très vaste regroupant sciences naturelles, sciences humaines et sociales.

Ontologies :

Elles se réfèrent aux théories de la réalité et de l'être au monde. Variables selon les sociétés, ces différentes visions du monde définissent les relations et les enchevêtrements existant entre l'humain et le non humain (végétal, animal, divin etc.).